

LETTRE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES TRIMESTRIELLE N°29 JANVIER/FEVRIER/MARS 2024



**LA FILIERE FORET BOIS AU CONGO
DOTE E D'UNE PLATE FORME WEB**



APV-FLEGT : Un processus résilient

La République du Congo et l'Union européenne ont célébré en décembre 2023, le 10^{ème} anniversaire de l'Accord de

au gré du vent, la détermination, qui a mû la République du Congo et l'Union européenne n'a pas faiblit, laquelle détermination comme le ressort permet à ces deux partenaires de rebondir en vue d'aboutir à l'objectif commun qu'il se sont fixés en vue de l'amélioration de la gouvernance forestière.

Cette vingt-neuvième parution de la Lettre APV-FLEGT, a voulu mettre un accent particulier sur les acquis de la Mission d'Assistance Technique à l'opérationnalisation du SVL et l'aménagement.

Bonne lecture à toutes et à tous
Bienvenu Alain OSSEBI
Coordonnateur de la CLFT

Partenariat Volontaire (APV) sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT). Une occasion qui a permis aux deux parties, de marquer un arrêt, pour faire le bilan de ce processus qui a montré combien il était résilient, malgré le fait que l'objectif final de ce processus qui est la délivrance des autorisations Flegt ne soit pas encore atteint. Au-delà de cette contrainte et comme à l'instar d'un roseau qui se plie sans se rompre

Secteur privé forestier

une plateforme web pour la filière forêt bois en République du Congo

Dans le but de promouvoir la visibilité des actions du secteur privé forestier au Congo, l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT) a mis sur pied un site web devant permettre de donner une visibilité individuelle aux acteurs et collective à l'ensemble de la filière tout en valorisant les apports sociaux, économique et environnementaux des entreprises certifiées.



Photo de famille

Longtemps après avoir évolué sans un véhicule adéquat capable de renseigner sur les réalisations du secteur forêt bois en République du Congo, le vide observé depuis des lustres dans ce domaine, vient d'être comblé par l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux qui vient de doter ce secteur d'une plateforme web : www.bois-congo.org. La présentation de ce

site web a eu lieu le 7 mars 2024 à Brazzaville, au cours de l'atelier de restitution de l'étude sur l'identification des vecteurs de communication sur la gestion durable des forêts en République du Congo.

Avec cette plateforme numérique, c'est une vitrine qui est offerte à la filière forêt bois en République du Congo, de communiquer entre autres sur ses réalisations et ses perspectives a déclaré Alain Bertin TIOTSOP, Représentant de l'ATIBT au Congo, qui a invité les acteurs de la filière forêt bois à s'approprier cet outil. Cet atelier a donné également lieu à la quinzaine des participants d'amender, après examen, l'étude sur l'identification des vecteurs de communication sur la gestion durable des forêts en République du Congo réalisée par le Cabinet Afrique Environnement Plus mobilisé par l'ATIBT. Elle s'inscrit dans le cadre du Projet d'Appui au Secteur Privé en République du Congo (ASP-Congo) financé par l'Union européenne (DUE) et vise, entre autres, le renforcement des capacités des Associations professionnelles (AP) de la filière forêt bois pour qu'elles contribuent à l'amélioration de la gouvernance forestière en faveur d'une gestion durable, inclusive et plus transparente des ressources forestières et la dotation des AP de la filière forêt bois de compétences en communication pour permettre aux acteurs de véhiculer leurs informations de manière appropriée en intégrant la dimension genre sur le processus APV-FLEGT.

MISE EN ŒUVRE DE L'APV-FLEGT

Focus sur la Mission d'Assistance Technique à l'Opérationnalisation du SVL et à l'Aménagement

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'appui à la gouvernance forestière financé par le 11^{ème} Fonds Européen de Développement (FED), la Délégation de l'Union européenne (DUE) en République du Congo, a mobilisé en mai 2022, le consortium AGRECO-TERREA pour une mission d'Assistance Technique auprès du Ministère de l'économie forestière, mission désignée « Mission d'Assistance Technique à l'opérationnalisation du SVL et à l'Aménagement (AT-SVLA) ».

Depuis sa prise de service et en étroite collaboration avec le Ministère de l'économie forestière, son maître d'œuvre,

le Ministère du plan de la statistique et de l'intégration régionale (MPSIR), ordonnateur

national du FED (ON-FED) son maître d'ouvrage, la DUE et toutes les administrations et parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de



Marie MBOLO, Cheffe de la mission AT-SVLA

SOMMAIRE

- ❖ **P.2- : SECTEUR PRIVE FORESTIER:** Une plateforme web pour la filière forêt bois en République du Congo
- ❖ **P.2-P.3 Mise en œuvre de l'APV-FLEGT :** focus sur la mission d'assistance technique à l'opérationnalisation du SVL et l'aménagement.
- ❖ **-P.3-P.4: GESTION DES FORETS ;** la certification forestière, un instruments indispensable pour la gestion durable des forêts
- ❖ **P.4: GESTION DURABLE DES ECOSYSTEMES FORESTIERS :** première réunion du dialogue politique sur le partenariat forêt entre la République du Congo et l'Union européenne
- ❖ **POUR ECHANGER AVEC NOUS**

l'APV-FLEGT en République du Congo, l'AT-SVLA a obtenu plusieurs résultats. Il s'agit notamment dans le cadre de l'opérationnalisation du Système Informatisé de Vérification de la Légalité (SIVL), de la mise en service du module fiscalité pendant les mois de septembre et octobre 2023. Par ailleurs, au cours du premier trimestre 2024, suite à l'incident électrique survenu dans le Datacenter du Ministère de l'économie et des finances de Pointe-Noire en décembre 2023 endommageant le serveur SIVL, l'AT-SVLA, sous la coordination du Groupe de travail interministériel (GTI), a accordé son assistance technique et financier aux experts de la Direction du service informatique du ministère de l'économie et des finances qui ont installé cinq nouveaux serveurs acquis par le Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP). De plus, en prélude à la mise en service prochaine du module légalité du SIVL, l'AT-SVLA a apporté son appui technique et financier à la réunion de validation par le Comité d'Examen et de Validation des Procédures (CEVP) du « guide de renseignement des vérificateurs de la grille de légalité des forêts naturelles

dans le SIVL », tenue le 26 février 2024. Concernant l'appui à l'aménagement des concessions forestières de petites et moyennes superficies, depuis 2022, l'AT-SVLA a appuyé la mise en place et le fonctionnement d'un Groupe de Travail Technique (GTT) constitué d'agents formellement désignés du ministère de l'économie forestière. Avec l'appui technique des experts principaux de l'AT-SVLA, le GTT a élaboré et fait valider par le comité interministériel chargé de la validation des Plans d'Aménagement (PA) au sein de l'administration forestière, les directives et normes de l'Aménagement Simplifié (AS) des Concessions Forestières de Superficie Moyenne (CFSM - superficie forestière comprise entre 50 000 et 100 000 ha), des Concessions Forestières de Petites Superficie (CFPS - superficie forestière comprise entre 4 000 et 50 000 ha) et des Unités d'Exploitation Domestiques en sigle UED (superficie forestière = 500 ha) dont le processus de publication par le ministère en charge des forêts est en cours. Pour ce qui est de la mise en œuvre du protocole de collaboration signé avec le Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des ressources Forestières et Fauniques (CNIAF) en

en septembre 2023, du 04 au 10 février 2024, l'AT-SVLA a apporté son appui technique et financier à la mission d'identification des zones bandes (forêts protégées) pouvant abriter une ou plusieurs UED à Sibiti et conduite par le CNIAF. Dans le même cadre, l'AT-SVLA a apporté son appui technique et financier à l'organisation de l'atelier de pré validation des directives et normes d'aménagement des forêts communautaires et des plantations forestières, tenu du 05 au 07 mars 2024 à Brazzaville sous la présidence de Joseph MOUMBOULOU, Directeur Général de l'Economie Forestière.



GESTION DURABLE DES FORETS

La certification forestière, un instrument indispensable pour la gestion durable des forêts

Dans le souci de gérer durablement ses ressources forestières, la République du Congo a mis en œuvre plusieurs initiatives. Au nombre desquelles, la certification forestière. Dans l'entretien accordé à notre rédaction, Paulette EBINA TARAGANZO, Directrice de la Valorisation des Ressources Forestières, nous parle de cet outil visant à promouvoir une meilleure gestion des forêts.



Paulette EBINA

Question : Qu'entendez-vous par certification forestière ?

Réponse : La certification forestière est un outil efficace pour renforcer la gouvernance forestière, internaliser les bonnes pratiques au sein des entreprises, protéger l'environnement, pratiquer l'équité sociale au bénéfice des

populations locales et favoriser la mise en œuvre de pratiques forestières légales durables et responsables. Aussi, elle permet d'attester qu'un produit forestier provient d'une forêt bien gérée.

Q : Quel est son lien avec la gestion durable des forêts ?

R : La gestion durable des forêts (GDF) a pour objectif de s'assurer que les forêts fournissent des biens et services de façon à répondre aux besoins présents et futurs et qu'elles contribuent au développement viable des communautés locales et populations autochtones. La certification forestière se répand en tant que norme de qualité attestant de la gestion durable des forêts. Les producteurs, transformateurs et vendeurs de bois sont de plus en plus appelés à se conformer à la certification afin de mieux commercialiser leurs produits sur les

marchés internationaux.

Q : Pouvez-vous nous citer les types de certification forestière qui existent ?

R : Le Forest Stewardship Council, en sigle FSC ; Le Programme for the Endorsement Forest Certification (Programme de reconnaissance désertifications forestières), en sigle PEFC ; Le Pan Africain Forest Certification, en sigle PAFC ; La certification de légalité : (OLB : Origine et Légalité des Bois) ; TLV (Timber Legality Vérification ou Vérification de Légalité du bois) ; et Legal source).

Ils reposent sur le respect des lois appliquées dans le pays de production des bois.

Q : Quels sont les types de certification forestière utilisés au Congo ?

R : -Le Forest Stewardship Council (FSC), certification gestion

durable des forêts ;Legal source (LS) : certification de légalité forestière ;Origine légale du Bois (OLB) : certification de légalité forestière.

Q : La République du Congo, à l'instar du Gabon et du Cameroun, a décidé de créer son propre schéma de certification national : le PAFC Congo. Pouvez-vous nous expliquer les motivations d'une telle association ?

R : En effet, dans les années 1990, les pays africains, membres de l'Organisation Africaine des bois (OAB), avaient décidé de mettre en place un système africain de certification des forêts, le Panafricain Forest Certification (PAFC). A cet effet, un processus d'élaboration de Principes Critères Indicateurs (PCI) a été lancé et ceux-ci ont fait l'objet d'une harmonisation avec ceux de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), donnant lieu aux PCI OAB/OIBT pour la gestion,

durable des forêts africaines.

De même des actions visant à la mise en place d'une base pour la certification de bois, devenue une réalité du marché, ont été mises en œuvre par les pays africains membres de l'OAB. C'est ainsi qu'à la suite d'une analyse générale de la gestion des forêts dans le monde, des systèmes de principes, critères et indicateurs (PCI) ont été élaborés par des ONGs (FSC) et des organismes gouvernementaux et internationaux. Les pays ont été confrontés à la difficulté du fonctionnement de l'Organisation Africaine des Bois (OAB), une structure en hibernation, ce qui a conduit au développement des systèmes nationaux de certification dans certains pays africains. L'élément déclencheur de la mise en place du PAFC Congo en République du Congo fût la suspension en mai 2013 par le conseil d'administration du FSC du certificat de bonne pratique forestière accordé à l'UFA Ngombé, mis en exploitation

par la Société Industrie Forestière de Ouessou (IFO), dans le Nord Congo Cette décision a été considérée comme injuste et injustifiée, consécutive à la politique d'association de FSC car la IFO est un exemple de gestion durable des forêts en République du Congo. Cette suspension entraînerait des conséquences sociales et économiques graves pour la société IFO et le Congo. Les Sociétés forestières en générale et celles du nord Congo en particulier étaient apeurées par la rigidité du standard FSC.

Cette décision a conduit à la publication de l'Arrêté n° 13 dub 23 janvier 2014 portant création d'un projet relatif à la mise en place d'un système national de certification forestière. A la suite des recommandations du Forum International sur le Développement Durable de la filière bois dans le Bassin du Congo, tenue en octobre 2013 à Brazzaville et relative à la promotion de la double certification.

Gestion durable des écosystèmes forestiers :

Première réunion du dialogue politique sur le Partenariat forêt entre la République du Congo et l'Union européenne

La République du Congo et l'Union européenne ont tenu, le 21 mars 2024 à Brazzaville, la première session du dialogue politique sur le partenariat forêt.

Cette réunion inaugurale du partenariat forêt entre la République du Congo et l'Union européenne, a permis à la Ministre de l'Economie Forestière, Rosalie MATONDO, Point focal du Gouvernement du Congo pour ce partenariat et l'Ambassadeur Chef de la Délégation de l'Union européenne, Giacomo DURAZZO, aux cotés des ambassadeurs de France, Claire Bodonyi, d'Italie, Enrico Nunziata, d'Arvedt Achilles et Jean-Paul Charlier respectivement chargé d'affaires par intérim de l'Ambassade d'Allemagne et chargé d'affaires en pied de Belgique, de plancher sur des sujets politiques d'actualité et d'intérêt stratégique. Orienté vers des sujets autres que la gouvernance forestière, le dialogue



Rosalie MATONDO avec quelques membres de l'équipe Europe

politique dans le cadre du partenariat forêt entre la République du Congo et l'Union européenne a porté sur des sujets enclins à la gestion durable de la biodiversité et au développement communautaire, aux défis liés aux permis d'utilisation des terres au niveau des concessions forestières et des aires protégées, à l'initiative de la « Décennie africaine et mondiale sur l'afforestation et le reboisement » ainsi qu'au potentiel de création d'emplois et au développement économique. Le protocole d'accord établissant le partenariat forêt entre la République

du Congo et l'Union européenne a été signée le 8 novembre 2022 en marge de la 27^{ème} Conférence des Nations Unies sur le changement climatique (Cop 27) à Charm el-Cheikh, en Egypte, par Jean Claude GAKOSSO, Ministre des Affaires étrangères, de la Francophonie et des Congolais de l'étranger au nom du Président de la République du Congo et Ursula von der Leyen, Présidente de la Commission européenne. Et sa feuille de route a été validée, en marge du Sommet des trois bassins en octobre 2023, par Rosalie MATONDO, Ministre de l'Economie Forestière et Virginijus Sinkevicius, Commissaire européen à l'Environnement, aux Océans et à la Pêche. Elle définit les axes de travail, des jalons et des actions pour chacun des cinq piliers de ce partenariat que sont : la gouvernance, l'économie forestière durable, la lutte contre la déforestation et la dégradation forestière ainsi que la préservation de la biodiversité et la recherche.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Bienvenu LOUZOLO

COLLABORATION
Paulette EBINA TARAGANZO
Marie MBOLO
Alain Bienvenu OSSEBI

MISE EN PAGES
Marcel BOUKA

IMPRIMERIE
IPC

Siege: Ministère de l'Economie Forestière
(+242) 05 515 98 46